

Élections à Saint-Constant : les avis combinés (comprenant l'avis d'inscription et la carte de rappel) seront distribués porte-à-porte

Ville de Saint-Constant, le 7 octobre 2025. – Les électrices et les électeurs des districts 1 – De l'Église, 2 – Des Grandes terres, 7 – De la Base de plein air et 8 – Du Portage sont invités à vérifier si leur nom se trouve sur l'avis d'inscription qu'ils recevront directement à la porte de leur domicile au cours des prochains jours.

En raison de la grève chez Poste canada, la distribution des avis combiné (avis d'inscription et carte de rappel) sera exceptionnellement effectuée par des employés de la Ville à compter du 9 octobre 2025.

Si leur nom n'y figure pas ou s'ils ne reçoivent pas d'avis d'inscription, les électrices et les électeurs doivent faire une demande à la commission de révision afin de pouvoir s'inscrire sur la liste électorale ou faire modifier leur inscription pour pouvoir voter à l'occasion des élections du 2 novembre prochain.

S'inscrire ou modifier son inscription

La révision de la liste électorale se déroulera les 17 et 18 octobre 2025. Les électrices et les électeurs des districts 1, 2, 7 et 8 seulement peuvent soumettre une demande en personne :

- Le vendredi 17 octobre, de 17 h à 20 h;
- Le samedi 18 octobre 2025, de 9 h à 12 h et de 13h à 16h.

Centre municipal (salle 6)
330, rue Wilfrid-Lamarche, Saint-Constant (Québec) J5A 1W2

Après cette période, les électrices et les électeurs ne pourront plus s'inscrire sur la liste électorale ni modifier leur inscription.

Quoi prévoir pour s'inscrire ou pour modifier son inscription ?

Pour s'inscrire sur la liste électorale, une électrice ou un électeur doit fournir l'adresse de son domicile précédent. De plus, pour toute demande d'inscription, de correction ou de radiation, il doit présenter deux documents : l'un qui indique son nom et sa date de naissance et l'autre, son nom et l'adresse de son domicile. L'électeur peut demander à son conjoint ou sa conjointe, à un parent ou à une personne avec qui il cohabite de faire cette demande en son nom.

Qui peut voter lors de l'élection municipale du 2 novembre 2025 ?

Pour pouvoir voter le 2 novembre 2025, il faut remplir ces cinq conditions le jour du scrutin :

1. Être inscrite ou inscrit sur la liste électorale;
2. Avoir au moins 18 ans;
3. Avoir la citoyenneté canadienne;

4. Être dans l'une des situations suivantes :

- Avoir son domicile dans l'un des districts en élection et, depuis au moins six mois, au Québec;
- Depuis au moins 45 jours, être propriétaire d'un immeuble dans l'un des districts en élection ou occuper un établissement d'entreprise situé dans l'un des districts en élection;

5. Ne pas avoir perdu ses droits électoraux. Une personne est privée de ces droits si elle a été déclarée coupable d'une manœuvre électorale frauduleuse au cours des cinq dernières années ou si elle a perdu son droit de vote à cause d'une tutelle.

S'informer

Vous pouvez joindre la présidente d'élection à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous :

BUREAU DE LA PRÉSIDENTE D'ÉLECTION

M^e Sophie Laflamme, présidente d'élection

147, rue Saint-Pierre, Saint-Constant (Québec) J5A 0W6

Téléphone : (450) 638-2010 poste 7537

Télécopieur : (450) 638-5919

Courriel : election@saint-constant.ca

Site internet : saint-constant.ca/fr/elections-municipales

Le site internet de la Ville de Saint-Constant, au saint-constant.ca, fournit diverses informations sur les élections en cours. La liste des candidates et candidats y est notamment diffusée.